

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

38 COMMUNES

81 237 HABITANTS

74 DÉLÉGUÉS ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL

PASS COMMUNAUTAIRE

Cette carte est gratuite, elle permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des équipements culturels et sportifs de la Communauté d'Agglomération - Épinal et de la Ville d'Épinal

Le Pass communautaire est remis à tous les habitants des communes de la Communauté d'Agglomération Épinal.

Le Pass communautaire est individuel ; un pass par membre de la famille qui en fait la demande. Il est valable 2 ans à partir de la date de délivrance.

COMMENT L'OBTENIR

Il faut s'adresser à sa mairie.

PIÈCES À FOURNIR

- ✓ Une photo d'identité
- ✓ Une carte d'identité ou permis de conduire pour les adultes et le livret de famille pour les enfants
- ✓ Taxe d'habitation ou taxe foncière (de la résidence principale en cours de validité)
Si vous êtes nouvel arrivant : bail ou acte authentique d'achat de l'habitation

Renseignements

Maison des Sports et de la Jeunesse,
12 rue du Général Leclerc, Épinal - 03 29 68 51 30



ÉQUIPEMENTS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ÉPINAL

- ✓ Golf
- ✓ SpinaParc
- ✓ Points-Cyb (accès avec la carte Cyberpass)
- ✓ Stages sportifs, culturels et multimédia pendant les congés scolaires (accès avec la carte d'animation)
- ✓ Mercrè'dynamiques pendant l'année scolaire (accès avec la carte d'animation)

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- ✓ Patinoire - Épinal
- ✓ Piscine Germain Creuse - Golbey
- ✓ Piscine Iris - Épinal
- ✓ Piscine Olympique Roger Goujon - Épinal
- ✓ Piscine Léderlin - Thaon-les-Vosges
- ✓ Bibliothèque multimédia intercommunale - Épinal
- ✓ Relais bmi - Golbey
- ✓ Médiathèque - Thaon-les-Vosges
- ✓ Médiathèque - Deyvillers

LES AIDES



DES AIDES POUR AMÉLIORER L'HABITAT ET ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

la Communauté d'Agglomération d'Epinal accorde des aides dans le cadre de la réalisation de travaux d'isolation utilisant des matériaux biosourcés d'origine animale ou végétale, respectant une performance minimale de résistance thermique. Les propriétaires doivent fournir des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux ; qui seront obligatoirement réalisés par une entreprise «RGE» (Reconnu Garant de l'Environnement).

- **24 dossiers traités en 2015 (2 en cours) pour un montant total d'aides s'élevant à 15 839,52 €**
- **Dossier téléchargeable sur www.agglo-epinal.fr, rubrique «téléchargez»**



D'AUTRES AIDES

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat accompagne les habitants dans la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, et

apporte des conseils gratuits dans l'élaboration et le suivi des travaux :

- Avoir la bonne démarche pour rénover ou construire un logement performant (équipements, matériaux de construction et d'isolation)
- Choisir une source d'énergie renouvelable
- Obtenir des financements et des aides
- Faire un bilan thermique simplifié
- Connaître les entreprises «RGE»
- Apprendre les éco-gestes
- Changer de fournisseur d'énergie

Renseignements :
Agence Locale de l'Énergie et du Climat
au 03 29 82 93 85 ou cov@aeie-lorraine.fr



FOCUS SUR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

Sur le territoire de l'agglomération d'Epinal, le Programme d'intérêt général (PIG) aide les propriétaires occupants très modestes ainsi que les propriétaires bailleurs à entreprendre les travaux nécessaires pour diminuer leur facture énergétique.

Grâce à ce dispositif de l'Etat, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 70% du montant des travaux de rénovation énergétique. Le PIG doit encourager la rénovation de 600 logements sur 3 années.

Outre la diminution des charges énergétiques et l'amélioration du confort du logement pour les particuliers, le PIG présente un intérêt pour l'ensemble du territoire : il permet de soutenir le secteur artisanal local. Sur le bassin de l'agglomération, ce sont 90 emplois qui pourront être préservés grâce à l'investissement de près de 7 millions d'euros : plus de 6 millions d'euros de l'Etat, plus de 700 000€ de la CAE, près de 100 000 € de la Région Lorraine auxquels s'ajoutent 10 000€ du Conseil Départemental des Vosges.

- **Contact :**
URBAM Conseil, 5 rue Thiers - 88000 Epinal
03 29 64 05 90 ou pigcae@urbam.fr



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le montant des primes accordées aux habitants de l'agglomération est fixé à 20% du coût d'achat du vélo neuf plafonné à 500€. Les règles d'attribution seront modifiées pour l'année 2016. A suivre sur le site internet de la CAE.

- **457 dossiers ont été traités en 2015.**
- **L'aide de la Communauté d'Agglomération d'Epinal s'élève à 172 262 €**
- **Dossier téléchargeable sur www.agglo-epinal.fr, rubrique «téléchargez»**

Pour tout renseignement :
Communauté d'Agglomération Épinal
direction@agglo-epinal.fr
4 rue Louis Meyer - 88190 Golbey
03 29 37 54 60
www.agglo-epinal.fr